

## Communiqué de presse

### L'obstruction délibérée à la chasse enfin reconnue comme étant un délit !



La Fédération nationale des Chasseurs se réjouit de la publication du décret instaurant une contravention pour obstruction délibérée à un acte de chasse.



Le monde de la chasse attendait avec une réelle impatience ce décret qui avait fait l'objet d'un premier débat au Sénat lors de la dernière loi chasse de 2008 et de l'engagement solennel de Jean-Louis Borloo devant l'assemblée générale de la Fédération Nationale des Chasseurs. Le ministre d'Etat s'était aussi engagé, devant les deux groupes chasse du Parlement, à la demande de leurs présidents respectifs. Le président du Sénat, Gérard Larcher, avait lui-même appuyé ce texte qui s'inscrit dans le cadre de la lutte contre la violence des mouvements extrémistes de la protection animale.



Voilà plusieurs années que les chasseurs subissent les assauts de bandes cagoulées, se revendiquant du droit de l'animal, et qui tentent par la force d'empêcher l'action de chasse. Les institutions représentant la chasse ont toujours demandé à leurs membres de ne pas répondre à la provocation des activistes.



La FNC a parallèlement tenu régulièrement les services de l'Etat informés des risques encourus sur le terrain, et demandé que soient prises des mesures permettant de combler le vide juridique et de poursuivre sur le plan judiciaire les auteurs de trouble. La chasse est une activité légale extrêmement réglementée, que l'on peut apprécier ou pas, soutenir ou combattre. Mais dans une démocratie et un état de droit il était devenu intolérable que des commandos organisés veuillent imposer leur point de vue par la force.



Au moment où se multiplient, à travers tout le territoire, des actions terroristes de la part des mouvements de « Libération Animale », la FNC se réjouit que François Fillon, Premier ministre, Jean Louis Borloo, ministre d'Etat en charge de l'Ecologie, Michèle Alliot-Marie, Ministre d'Etat, garde des Sceaux, aient cosigné ce texte dont elle espère qu'il aura l'effet dissuasif souhaité.

#### Contacts Presse

Christine André-Mignon  
Tél. : 01 41 09 65 10 - Fax : 01 41 09 65 18  
[candre@chasseurdefrance.com](mailto:candre@chasseurdefrance.com)

Pierre de Boisguilbert  
Port. 06.09.17.62.24.  
[pdeboisguilbert@chasseurdefrance.com](mailto:pdeboisguilbert@chasseurdefrance.com)